

Art. 1 – Organisation

- A. Le Championnat féminin et le championnat masculin se déroulent en équipe de 2 joueuses ou de 2 joueurs du même club. Il peut être inclus(e) un(e) licencié(e) d'une « École de Bowling » rattachée à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).

Il est organisé en 2 phases :

- ✓ Phase 1 : par district les 8 et/ou 9 octobre 2022.
- ✓ Phase 2 : en région ~~les 6 et/ou 7 mai 2023.~~ Pour la Ligue des pays de Loire le 26 mars 2023

- B. La participation au Championnat district est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale régionale.
- C. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art. 2 – Les participant(e)s

- A. La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFBSQ, des catégories Excellence et Honneur. Une équipe peut être constituée de 2 joueurs(euses) Excellence, de 2 joueurs(euses) Honneur ou d'un joueur(euse) Excellence avec un joueur(euse) Honneur.
- B. Moyenne maximum retenue pour chaque joueur(euse) :
- ✓ Femmes : Moyenne inférieure ou égale à 174
 - ✓ Hommes : Moyenne inférieure ou égale à 189
- C. Listing de référence joueur(euse) :
- ✓ Listing d'août 2022
 - ✓ La moyenne de référence est lue dans la colonne « Moy » de ce listing.
- D. Aucun remplacement n'est autorisé pendant toute la durée de la compétition.

Art. 3 – Phase District

- A. Chaque équipe effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes (ou 4 séries de 2 lignes, au choix de l'organisateur), consécutives ou non, avec changement de pistes entre les séries. Le décalage est déterminé par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. À l'issue des 8 lignes, le titre de Champions(nes) district Doublette mixte Excellence est décerné.
- C. Les champion(ne)s sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase régionale, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par la ligue régionale. Ce quota est calculé au prorata des engagé(e)s par district.
- D. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- E. Engagement à la compétition : 33 € par équipe + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3,40 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

Art. 4 – Phase Régionale

- A. Cette phase regroupe 16 doublettes masculines et 8 doublettes féminines qualifiées à l'issue de la phase district. Chaque équipe effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes ou 4 séries de 2 lignes (choix de l'organisateur), consécutives ou non, avec changement de pistes entre les séries.
- B. Les titres de Champions(nes) régionales Doublette excellence sont décernés au classement des 8 parties.
- C. Forfaits, Repêchage, Modifications :
- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement district jusqu'au 17 mars 2023 au soir. Après cette date, la ligue régionale requalifie dans l'ordre des classements du district recevant la finale régionale.
 - ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles.

Art. 5 – Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat fédéral Doublette.

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.